

5 - Administration générale

**Mise à disposition temporaire à l'Association  
"Orientation, Prévention, Insertion" (OPI) de locaux  
à BISCHWILLER, HAGUENAU et WISSEMBOURG**

**Rapport n° CP/2011/350**

**Service gestionnaire :**

Service stratégie immobilière

**Résumé :**

Dans le cadre du dispositif 'Pass'Accompagnement', l'association OPI tiendra des permanences à BISCHWILLER, HAGUENAU et WISSEMBOURG.

Il est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition de locaux correspondantes.

L'association Orientation Prévention Insertion (OPI) est partenaire du Département dans l'expérimentation du dispositif « Pass'Accompagnement » à destination des jeunes.

A cet effet, il est proposé de mettre à sa disposition de manière gratuite et non permanente, un bureau destiné à permettre la tenue de permanences hebdomadaires à

- BISCHWILLER : dans les locaux du CMS implantés dans la Maison des services de la Communauté de Communes qui a donné son accord,
- HAGUENAU : au sein de l'UTAMS,
- WISSEMBOURG : dans les locaux de l'UTAMS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la mise à disposition gratuite et non permanente à l'association Orientation Prévention Insertion (OPI), d'un bureau destiné à la tenue de permanences sur les sites de BISCHWILLER (Maison des services 48, rue Clemenceau), HAGUENAU (UTAMS 11, boulevard de l'Europe) et WISSEMBOURG (UTAMS place des Carmes).*

*Elle autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL